



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.

Notice explicative sur le calcul des soutiens aux modes de traitement des papiers collectés par les collectivités locales

Août 2016

Sommaire

1. Le barème unitaire
2. Qualités de papiers éligibles au soutien d'Ecofolio
3. Modalités de calcul des soutiens au recyclage
4. Modalités de calcul des soutiens aux autres modes de traitement
5. Illustration du calcul des soutiens

Le barème unitaire

Modes de traitements soutenus	Ancien barème 2007 - 2012	Nouveau barème 2013 - 2016
▶ Recyclage	65€ /tonne - Une seule sorte par CL (1.11)	80€ /tonne - Élargissement à d'autres sortes (2.05/2.06, sortes annexes...)
▶ Valorisation	30€ /tonne - Valorisation avec rendement énergétique > 0.2 - Compostage - Méthanisation	20€* /tonne - Valorisation avec rendement énergétique ≥ 0.6 - Compostage/méthanisation
▶ Incinération avec récupération d'énergie		5€ /tonne - Incinération avec rendement énergétique ≥ 0.2 < 0.6
▶ Élimination	2€ /tonne - Incinération avec rendement énergétique < 0,2 - Enfouissement	1€ /tonne - Incinération avec rendement énergétique < 0.2 - Enfouissement

* Fin des 2 années de transition. Le montant passe à 20 €/t pour 2015 - 2016

Qualités de papiers éligibles aux soutiens au recyclage

	Types de soutiens	Définition des qualités éligibles
Qualités de référence	EF1 - Sorte bureautique	<i>Lots de papiers graphiques récupérés utilisés principalement dans le cadre du travail de bureau (feuilles A4/A3, plans, listings, blocs, carnets et cahiers d'écriture, rapports, dossiers...), en cohérence avec la définition du 2.06 de la norme EN643 ; Tolérance d'éligibilité : maximum 3 % de matières autres que papiers graphiques dont 1 % max de matières non-pulpables ; Lots de papiers conformes aux sortes 2.05 ou 3.05 de la norme EN643 sont aussi éligibles au soutien des sortes bureautiques dans les mêmes conditions de tolérance d'éligibilité.</i>
	EF2 - Sorte à désencrer	<i>Lots de papiers graphiques récupérés issus du tri de collectes sélectives des ménages et assimilés, en cohérence avec la définition du 1.11 de la norme EN643 ; Tolérance d'éligibilité : maximum 3 % de matières autres que graphiques dont 1,5 % maximum matières non-pulpables ; Informations complémentaires (sans effet sur le soutien d'Ecofolio) : 8 % maximum de papiers bureautiques ; 6 % d'annuaires et catalogues</i>
Qualités autres	EF3 - Sortes autres	<i>Lots de produits fibreux ne correspondant pas aux exigences de qualités éligibles aux soutiens EF1 et EF2 ; Lots de produits fibreux contenant au minimum 50 % de papiers graphiques.</i>

Rappel général concernant l'ensemble du référentiel :

La norme EN 643 prévoit un marquage obligatoire (sur étiquette de balle ou document de transport) des lots reçus de tri sur collecte en mélange ;
Chaque lot s'entend avec un taux d'humidité maximum de 10 %.

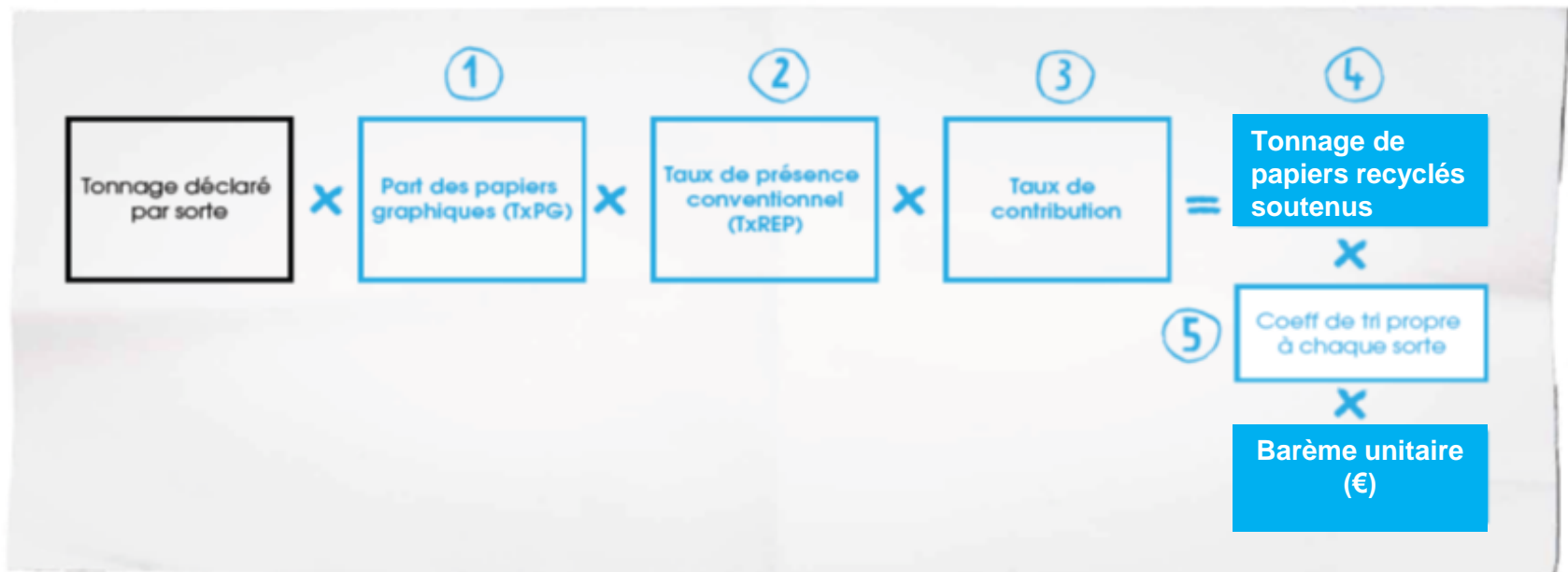
Modalités de calcul des soutiens au recyclage

Le barème de soutien au recyclage (80€/t) s'applique sur les tonnes de papiers éligibles aux soutiens Ecofolio, c'est-à-dire des papiers réellement contribuant à Ecofolio.

Les tonnes à soutenir au titre du recyclage sont donc calculées à partir de la déclaration des tonnages par sorte papetière repris et recyclés pour le compte de la collectivité en appliquant successivement les taux de présence présentés ci-après.

Ces tonnages sont ensuite pondérés de coefficients pour tenir compte de la qualité des papiers concernés et de l'effort de tri de la collectivité pour les produire.

La définition de chaque facteur du calcul est disponible en page suivante.



Définition des taux et coefficient

Les taux suivants s'appliquent au tonnage déclaré par sorte :

- ① **Part des papiers graphiques conventionnelle (TxPG)** : estimation conventionnelle de la part moyenne de papiers graphiques contenus dans une tonne en sortie de centre de tri. Ce taux varie selon les sortes produite : par exemple : 100% pour la sorte bureautique (EF1) et la sorte à désencrer (EF2), 70% pour les autres sortes (EF3).
- ② **Taux de présence conventionnel (TxREP)** : estimation conventionnelle de la part des papiers assujettis à la REP contenus dans une tonne de papier graphique (à prendre en compte du fait du caractère partiel de la REP). Ce taux est de 50 % pour l'EF2 et pour l'EF3 et de 100% pour l'EF1.
- ③ **Taux de contribution (TxC)** : rapport entre le tonnage contribuant déclaré et asquitté à Ecofolio et le tonnage assujetti à la REP ou tonnage cible, fixé par l'ADEME.
- ④ Les 3 taux ci-dessus sont appliqués au tonnage de papiers déclaré par sorte pour calculer le tonnage de papiers recyclés soutenus.
- ⑤ **Coefficient de tri** : Le soutien versé au titre du recyclage est calculé en multipliant le tonnage de papiers recyclés soutenus par le barème de soutien unitaire, affecté du coefficient de tri. Propre à chaque sorte telle que définie dans le référentiel de soutien, ce coefficient permet d'adapter le soutien aux caractéristiques des sortes soutenues. Il a été défini en fonction des données mises à disposition par l'Ademe.

Taux applicables par qualité produite

Table des valeurs des taux applicables aux qualités produites

		Calcul de tonnages éligibles			
	Types de soutiens	TxPG	TxREP	TxC	Coeff de tri
Qualités de référence	EF 1 - Sorte bureautique	100 %	100 %	Au réel	110 %
	EF 2 - Sorte à désencrer	100 %	50 %		100 %
Qualités autres	EF 3 - Sorte autre	70 %	50 %		50 %

Modalités de calcul des soutiens aux autres modes de traitement (valorisation, incinération*, élimination)

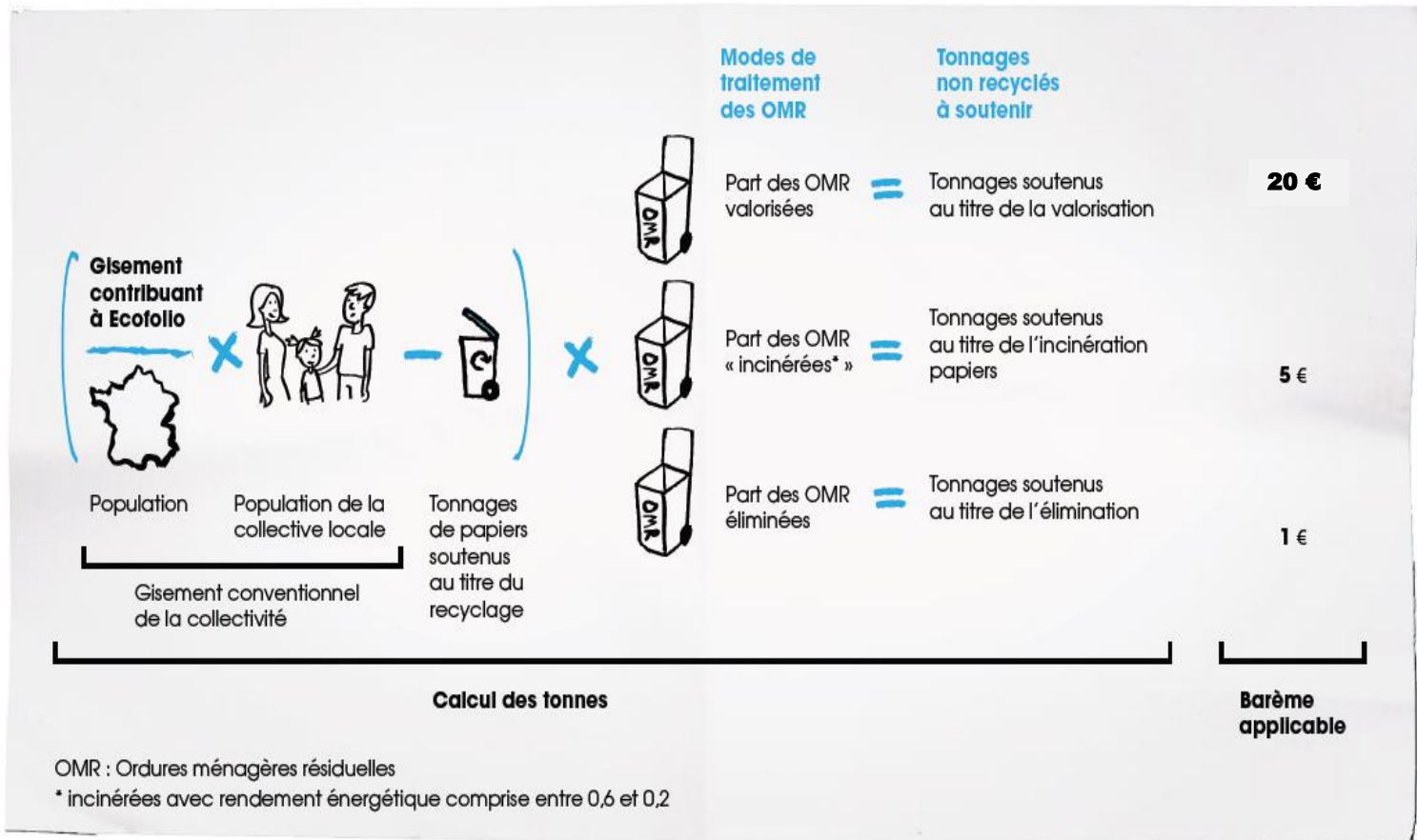


Illustration du calcul des soutiens pour des tonnages recyclés en 2014

Données Ecofolio 2014 :

(Important : données factices non contractuelles)

- Population française : 64 933 400 habitants
- Gisement contribuant : 1 489 708,101 tonnes
- Taux de contribution : 89,24 %

Collectivité A :

- Population : 100 000 habitants
- Tonnage de papiers recyclés EF1 : 100 t EF2 : 1 500 t EF3 : 300 t
- Part des OMR valorisées (hors recyclage) : 65 %
- Part des OMR incinérées avec récupération d'énergie : 15 %

Calcul soutiens pour le recyclage

EFX	Gisement de papier recyclé	X	TxC	X	TxPG	X	TxRep	X	Montant du Soutien unitaire pour le recyclage	X	Coeff de tri	=	
EF1	100 t	x	89,24%	x	100%	x	100%	x	80 €	x	110%	=	7 853,12 €
EF2	1500 t	x	89,24%	x	100%	x	50%	x	80 €	x	100%	=	53 544,00 €
EF3	300 t	x	89,24%	x	70%	x	50%	x	80 €	x	50%	=	3 748,08 €

Calcul des soutiens pour la valorisation

Gisement contribuant	X	Population de la collectivité	-	Tonnage d'imprimés recyclés et soutenus	X	Part des OM valorisées	X	Montant du soutien unitaire pour la valorisation*	=	
Population française	x		-		x		x	2013-2014: 25 €/tonne 2015-2016: 20 €/tonne	=	
[(0.02294	x	100 000)	-	786]	x	65%	x	20 €	=	19 604,00 €

Calcul des soutiens pour l'incinération avec récupération d'énergie

Gisement contribuant	X	Population de la collectivité	-	Tonnage d'imprimés recyclés et soutenus	-	Tonnage d'imprimés valorisés et soutenus	X	Part des OM incinérées avec récupération d'énergie	X	Montant du soutien unitaire pour l'incinération avec récupération d'énergie	=	
Population française	x		-		-		x		x		=	
[(0.02294	x	100 000)	-	786	-	1078]	x	15%	x	5 €	=	322,50 €

Calcul des soutiens pour l'élimination

Gisement contribuant	X	Population de la collectivité	-	Tonnage d'imprimés recyclés et soutenus	-	Tonnage d'imprimés valorisés et soutenus	-	Tonnage d'imprimés incinérés avec récupération d'énergie et soutenus	X	Montant du soutien unitaire pour l'élimination	=	
Population française	x		-		-		-		x		=	
[(0.02294	x	100 000)	-	786	-	1078	-	249]	x	1 €	=	181,00 €

Total = 85 252,70€

Grâce à notre simulateur, estimez vous aussi le montant des soutiens que vous pourrez percevoir afin de les intégrer dès à présent dans vos prévisions budgétaires. Accessible depuis la page de connexion à l'espace Collectivité.

